

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission

du Conseil communal chargée d'examiner le préavis :

2021/08 FIM – Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2016)- Mobilité active- octroi d'un crédit pour l'étude des projets et la réalisation des mesures en priorité A

Participants

Présidence	Daniel Dubas	Les Verts
Rapportrice	Muriel Chenaux Mesnier	Socialiste

Membres présents	Gendre Pascal	PLR
	Stauber Philippe	PLC
	Briod Alix Olivier	PLR
	Kamenica Musa	Socialiste
	Brayer Vincent	Socialiste
	Joosten Robert	Socialiste
	Beaud Valéry	les Verts
	Sangra Marie-Thérèse	les Verts
	Vouillamoz Vincent Vice-Président	Le Centre
	Chollet Jean-Luc	UDC

Membres excusés	Dupuis Johann	EAG
	Françoise Piron Vice-Présidente	PLR
	Esperanza Pascuas	Socialiste

Madame Florence Germond Directrice finances et mobilité pour la Municipalité

Membres de l'Administration	Patrick Etournaud chef du service des routes et de la mobilité
	Maelle Buyck cheffe de projet conception et responsable opérationnelle de la division Espaces publics
	Ludovic Saulet Administration routes et mobilité

Notes de séance	Monsieur Ludovic Saulet a pris les notes de séances et la rapportrice en particulier le remercie vivement pour son excellent travail.
------------------------	---

Lieu, date, horaire	Mercredi 12 mai 2021 de 16 à 18 heure à la salle – Chauderon niveau R
----------------------------	---

Conseil communal de Lausanne

Après une courte discussion et sur demande du Président il est décidé que Madame Muriel Chenux Mesnier rédigerait le rapport et le transmettrait dans les délais impartis par la Municipalité afin qu'il puisse être mis à l'ordre du jour du mois de Juin du Conseil Communal.

Discussion générale :

Madame la Municipale présente les membres de son équipe et l'objet du préavis. Par ce préavis la Municipalité sollicite un crédit de 8,5 millions pour favoriser la mobilité active, ces mesures co-financées par la Confédération permettront à la Ville de développer son réseau piétonnier et cyclable en réalisant des aménagements qui visent à améliorer de manière significative le déplacement des piétons et des cyclistes à Lausanne. Elle précise que concernant les futurs projets ceux-ci concernent en grande partie la prolongation de la voie verte. Une partie des infrastructures ont déjà été réalisées comme la tranchée du Languedoc et seront complétée dans les secteurs Jurigoz et Dufour ainsi que la contre allée de Provence. Les autres projets concernent la passerelle Plaine du Loup/Entrebois et les escaliers de Chauderon. L'acceptation du crédit demandé lors d'une des prochaines séances du Conseil Communal en juin permettrait à la ville de débiter les travaux dans les plus brefs délais notamment ceux de Chauderon très attendus par la population.

Une discussion s'engage sur le terme « benchmark » pour lequel une explication est demandée. La Municipalité répond qu'un certain nombre de projets issus du PALM précédents n'ont pas encore pu se réaliser et donc des montants étaient encore disponibles, ces fonds ont pu être réaffectés à d'autres projets. Cela permet à la ville de réaffecter ces fonds sur des projets ayant les mêmes enjeux. Il est également précisé que le terme « benchmark » est utilisé par la Confédération afin de pouvoir comparer les investissements entre les différentes agglomérations.

La discussion générale est close, le Président débute le préavis point par point :

5.1 Un commissaire aimerait savoir si des études ont été menées afin de requalifier des routes en voies unidirectionnelles afin de faciliter la circulation des cyclistes. Il est convaincu que cette solution serait la bonne pour l'avoir observé ailleurs.

La Municipalité. répond que cette option est à l'étude.

5.2

Un commissaire souligne l'importance du préavis, qui permet de résoudre certains problèmes du réseau de mobilité active. Concernant la passerelle de Maillefer, il souhaite préciser la réalisation de celle-ci et souhaite avoir connaître le calendrier de sa réalisation.

Madame la Municipale répond que le projet a dû être remanié et une discussion a eu lieu avec milieux associatifs, au final le projet pourra être mis à l'enquête cette année encore.

Conseil communal de Lausanne

5.3

Un commissaire souhaite aborder le sujet des passerelles n'ayant pas pu se réaliser notamment la Passerelle de la Chocolatière. La Municipalité répond que la réponse a été prise au niveau national, elle a été très surprise que l'OFROU change sa position. Pour les habitants il est difficile de comprendre ces choix mais la Municipalité précise que des variantes ont été étudiées et qu'elles figureront dans le prochain projet du PALM.

Une commissaire intervient sur l'abandon de l'ascenseur qui devait relier la place du Vallon au CHUV cette réalisation était très attendue par de nombreux habitants du quartier qui est très mal desservi en transports publics, la ligne de bus no 6 ne dessert plus ce secteur ce qui rend très compliqué les déplacements au CHUV, pour les personnes âgées. Elle propose la mise en place d'un petit bus afin de desservir ce secteur. Elle souligne qu'un projet d'écoquartier sans voiture qui n'est pas desservi de manière efficace par des transports publics est problématique.

La Municipalité partage le point de vue de la commissaire sur déficit de transport public dans ce secteur et une solution devra être trouvée. Concernant l'ascenseur le projet est abandonné en raison de son impact sur la forêt.

5.4

Une question est posée concernant les subventions de la Confédération et du canton pour les PALM 2007 et 2012 qui équivalent pour le premier à 27% et le deuxième à 19%. du total.

La Municipalité répond que le mécanisme financier lié au PALM prévoit que les subventions touchées soient calculées sur le montant annoncé lors de l'inscription du projet et pas sur les coûts réels. Par ailleurs certains montants n'ont pas encore été dépensés par exemple les aménagements liés au Tram et ceux pour le BHNS confrérie/Saint-François. Ces montants apparaissent au plan des investissements.

7.

Une commissaire explique que la réalisation de la voie verte risque de sacrifier certains espaces verts. Elle pose une question concernant la sécurité des usagers et un éclairage optimal qui respecte la nature. La Municipalité répond qu'elle est sensible à cette problématique et qu'une étroite collaboration avec les Parcs et Domaines est mise en place afin de compenser les espaces verts. Un bon compromis sera trouvé entre la faune et les usagers en ce qui concerne l'éclairage.

7.1

Concernant les phases SIA la Municipalité précise que les chiffres font référence à la phase actuelle du projet.

Pour le nœud Marc-Dufour il permettra de relier la tranchée du Languedoc à l'entrée de la rampe Plateforme 10 et ainsi relier rapidement la gare.

7.2

Conseil communal de Lausanne

Un commissaire souhaite savoir pourquoi les aménagements sont prévus en deux étapes. La Municipalité répond que cette manière de procéder permet dans un premier temps d'équiper la liaison Martinet/Provence du PALM 2012 et ensuite d'aménager cette du secteur.

7.3

Concernant le nœud de Jurigoz il n'est pas possible de l'étendre sous-gare le cheminement étant la propriété des CFF :

8.

Ce projet qui va compléter les passerelles évoquées précédemment est très important pour le nord de la ville, les variantes non retenues ne figurent pas dans le rapport préavis mais seront transmises avec les notes de séance. Sur le calendrier il dépend l'affectation de la toiture de la Borde. Une réalisation du projet est envisagée pour la prochaine législature.

11.

Concernant le tableau des montants par projet un commissaire souligne qu'il aurait souhaiter plus de détails. Après une discussion où des avis divergents sont exprimés le Président procède à un vote. A la majorité des commissaires des informations complémentaires ne sont pas nécessaires.

La parole n'étant plus demandée le Président propose à la commission de procéder en une seule fois au vote des quatre conclusions :

Oui : 11

Non : 0

Absention 1

Le Président remercie les participants et lève la séance à 17h50.

Lausanne le 19 mai 2021

La rapportrice Muriel Chenaux Mesnier